DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

PHASE 2
PROGRAMMES COMMERCIAUX, SERVICE-T DE DAWN, INDICATEUR D'ÉVALUATION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION, PGEÉ 2018, SPEDE ET *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF*

PGEÉ 2018

1. Référence : Pièce B-0171, p. 5, tableau 1;

Préambule :

Gazifère présente l'évolution des économies d'énergie prévues de 2013 à 2018.

Demande :

1.1 Veuillez présenter dans un tableau les économies d'énergie réalisées pour les années 2013 à 2016. Veuillez présenter votre estimation la plus récente (9-3) des économies d'énergie qui seront réalisées pour l'année 2017.

Réponse 1.1 :

Le tableau ici-bas présente les économies réalisées pour les années 2013 à 2016.

2013	2014	2015	2016
433,764 m³[1]	**295,867 m³**[2]	**120,232 m³**[3]	**70,795 m³**[4]

Pour l'année 2017, selon un exercice (9-3), Gazifère estime que des économies d'énergie de l'ordre de 94 000 m³ seront réalisées. Tout comme le mentionne la Régie dans sa décision D-2017-028, une proportion considérable des mesures d'efficacité énergétique se concrétise toujours en fin d'année et l'année 2017 ne devrait pas faire exception à cette règle.

[1] Dossier R-3884-2014, GI-10, document 1.1, page 1
[2] Dossier R-3924-2015, GI-10, document 2.1, page 1
[3] Dossier R-3969-2016, GI-10, document 1.1, page 1
[4] Dossier R-4003-2017, GI-10, document 2.1, page 1

2. Références : (i) Pièce B-0141;
(ii) Pièce B-0172, p. 68, tableau 6 et p. 70, tableau 8.

Préambule :

(i) Gazifère présente les résultats des programmes du PGEÉ 2016. Les économies totales ne représentent que 28 % des économies prévues de 250 069 m³. La Régie constate également que pour 2016, Gazifère a dépensé seulement 53 % du budget autorisé de 341 228 $.

(ii) Les projections du PGEÉ 2018 montrent des économies annuelles de gaz naturel de 443 423 m³ et des économies totales de gaz naturel de 8 436 827 m³.

L'atteinte de cet objectif nécessitera un budget de 599 098 $, incluant 351 197 $ d'aide financière aux participants.

Demandes :

2.1 Veuillez indiquer l'ensemble des éléments contextuels qui permettraient à Gazifère d'atteindre les économies prévues de 443 423 m³ en 2018.

Réponse 2.1 :

Le PGEÉ 2018 est une proposition visant à relancer les activités en efficacité énergétique de Gazifère de façon à en assurer le succès. Gazifère est d'avis que le PGEÉ 2018 ne doit pas être évalué en effectuant uniquement une comparaison avec les résultats des dernières années.

Certes, le PGEÉ 2018 représente une croissance importante, si l'on compare aux PGEÉ des dernières années. Toutefois, Gazifère est d'avis que le contexte actuel requière des efforts de taille en matière d'efficacité énergétique de la part des distributeurs afin de permettre l'atteinte des objectifs de réduction des GES. La Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec identifie l'efficacité énergétique comme une priorité d'action. Gazifère estime qu'elle a un rôle important à jouer dans ce contexte et que le plan qu'elle propose à cet égard pour l'année 2018 est réalisable et constitue un pas dans la bonne direction.

Il est également intéressant de noter que sur une période de dix (10) ans, soit entre 2006 et 2016, Gazifère a généré, à sept reprises, des économies d'énergie annuelles de plus de 400 000 m³[5]. Les prévisions de Gazifère pour l'année 2018 sont donc tout à fait réalisables, pourvu que sa proposition pour le PGEÉ 2018 s'accompagne d'une gamme de programmes

[5] Les économies présentées dans le tableau intitulé Évolution des économies d'énergies 2006-2016 sont tirées des rapports annuels soumis à la Régie de l'énergie.

adaptés aux besoins de sa clientèle et d'une stratégie de gestion et de promotion optimale, ce qui est le cas cette année.

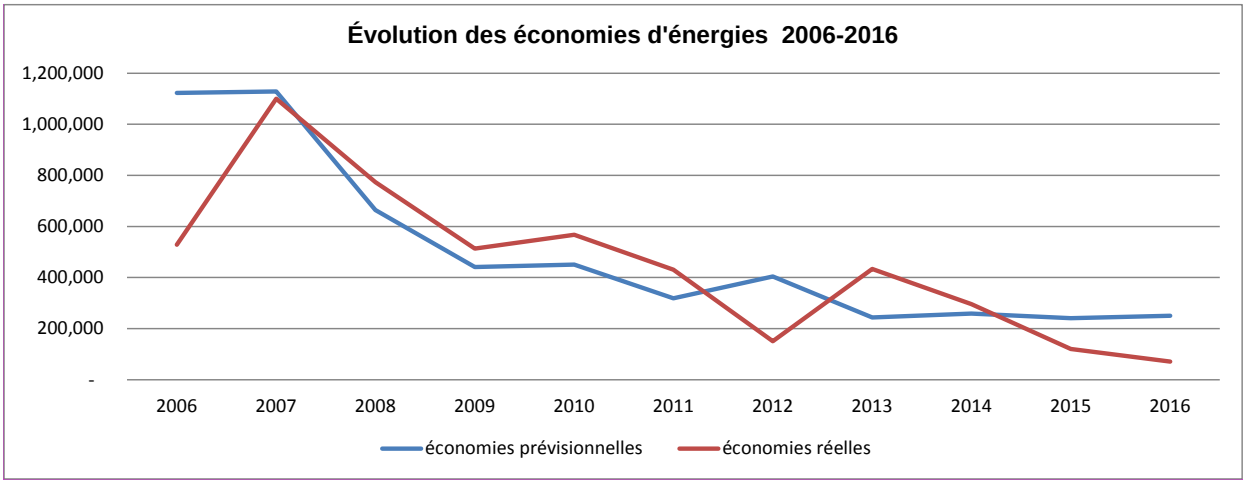

La décroissance des économies d'énergie remarquée depuis l'année 2014 et illustrée dans le graphique ci-dessus est attribuable, selon Gazifère, à plusieurs facteurs, dont la demande formulée dans la décision D-2014-204 de la Régie, par laquelle il est requis de Gazifère d'intégrer les résultats du calcul du TCTR réel des programmes du PGEÉ[6] dans les prochains dossiers de fermeture des livres. Cette même décision a eu pour effet d'amputer largement le PGEÉ 2015-2016 (retrait de 6 programmes)[7] en plus de remettre en question les bénéfices associés au dépassement du budget lié à l'aide financière[8]. Conséquemment, cette décision aura nécessité que Gazifère repositionne ses efforts en cours d'année et redéfinisse notamment les règles d'évaluation de la rentabilité et les conditions associées à l'attribution des aides financières du PGEÉ. Dans l'attente que les nouvelles règles visant à limiter l'ampleur des dépassements budgétaire soient établies, Gazifère n'a accepté aucune demande de participation occasionnant un dépassement budgétaire en 2015. Cette décision a eu pour effet de priver le PGEÉ 2015 d'économies d'énergie représentant 56 503 m³[9].

De plus, le départ en congé de maladie d'un employé dédié à la gestion du PGEÉ, la réduction du nombre d'employés restants dédiés à ce service pendant plus d'une année et la limitation des dépenses associées à la promotion de l'offre de programmes d'efficacité énergétique sont tous des éléments qui ont eu un impact causant la baisse des économies d'énergie réalisées au cours des dernières années.

---

[6] Dossier R-3884-2014, Décision D-2014-204, page 69
[7] Dossier R-3884-2014, Décision D-2014-204, page 66
[8] Dossier R-3884-2014, Décision D-2014-204, page 53
[9] Dossier R-3969-2016, pièce GI-15, document 1, page 6

Depuis cette période, des changements importants ont été apportés et d'autres sont proposés dans le cadre du PGEÉ 2018. Voici une liste de ces changements :

- **des règles visant à limiter le dépassement budgétaire ont été introduites;**
- **les cas-type ont été revus afin de limiter l'effet associé à la révision des économies unitaires en fin d'année;**
- **l'offre de programmes a été bonifiée (5 nouveaux programmes comportant un total de 9 nouvelles mesures offertes à la clientèle);**
- **la méthode d'établissement des projections a été améliorée favorisant l'atteinte des objectifs de participation;**
- **des incitatifs financiers destinés aux installateurs sont prévus pour soutenir l'intérêt à l'égard de certains programmes;**
- **un rehaussement du budget de communication est proposé;**
- **une nouvelle structure de gestion du PGEÉ est proposée afin de limiter les risques associés au manque de ressources en cours d'année.**

Tous ces éléments contribueront à l'atteinte des objectifs du PGEÉ pour l'année 2018 et permettront à Gazifère de réussir sa transition.

2.2 Veuillez commenter l'écart entre le montant réel de 181 934 $ en 2016 et le budget de 599 098 $ prévu pour l'année 2018.

Réponse 2.2 :

Le budget demandé pour le PGEÉ 2018 se distingue à plusieurs niveaux du budget réel du PGEÉ 2016. Le tableau suivant présente une comparaison des budgets pour ces deux années et en affiche les principaux éléments distinctifs.

PGEÉ	2016 (réel)	Composition	2018 (prévision)	Composition
Coût des programmes (aides financières)	66 067 $[10]	13 programmes offerts Aucun nouveau programme	351 197 $[11]	17 programmes offerts Offre de programmes renouvelée comportant 5 nouveaux programmes.

[10] Dossier R-4003-2017, pièce GI-10, document 2.1

[11] Dossier R-4003-2017, pièce GI-19, document 2, page 70

		1 seul programme offert à la clientèle résidentielle.		**1 des 5 nouveaux programmes comprend 4 volets, pour un total de 9 nouvelles mesures offertes à la clientèle.** **2 des 5 nouveaux programmes s'adressent à la clientèle résidentielle qui représente 92 %[12] de la clientèle de Gazifère.** **Amélioration de la méthodologie d'établissement des projections via l'analyse des projections d'autres distributeurs gaziers et de la liste des clients de Gazifère.**
Autres frais	**S/O**		**21 400 $[13]**	**Octroi d'un incitatif financier aux installateurs dans le cadre de 3 programmes (dont 2 n'ont produit aucun résultat en 2016, entre autres par manque d'intérêt des installateurs).** **Budget d'analyse des demandes de participation dans le cadre de deux programmes.**
Évaluation des programmes	**6 000 $[14]**	**1 activité d'évaluation :** • **Calcul des économies réelles et révision du TCTR**	**29 640 $[15]**	**4 activités d'évaluation :** • **Calcul des économies réelles, révision des coûts incrémentaux et révision du TCTR** • **Évaluation du processus – Appui aux initiatives**

[12] Selon le dossier R-4003—2017, à la pièce GI-2, document1.2.1, page 1, Gazifère a un nombre moyen de clients résidentiels de 38,179 sur un grand total de 41,361 clients.
[13] Dossier R-4003-2017, pièce GI-19, document 2, page 70
[14] Dossier R-4003-2017, pièce GI-10, document 2.1
[15] Dossier R-4003-2017, pièce GI-19, document 2, page 70

				• **Élaboration des questionnaires pour la collecte d'informations dans le cadre des évaluations de processus – Tous les nouveaux programmes** • **Collecte de données pour évaluation de processus – Tous les programmes**
Budget de gestion (tronc commun)	**109 867 $**[16]	**Réduction du nombre d'employés dédiés à la gestion du PGEÉ, report en janvier 2017 des audiences associées à la cause tarifaire 2017, absence d'un exercice de reddition des cibles du gouvernement du Québec, allègement du mandat du consultant.**	**196 861 $**[17]	**Augmentation du salaire prévu en raison de l'inclusion des charges sociales estimées à 41.4 %**[18] **en 2018 (cette composante n'était pas prise en considération en 2016).** **Nouvelle structure de ressources dédiées à la gestion et la promotion de l'offre en efficacité énergétique – réduisant les risques associés au manque de ressource.** **Rehaussement du budget de communication / promotion.**
Total	**181 934 $**[19]		**599 098 $**[20]	

[16] Dossier R-4003-2017, pièce GI-10, document 2.1
[17] Dossier R-4003-2017, pièce GI-19, document 2, page 70
[18] GI-19, document 1, page 17
[19] Dossier R-4003-2017, pièce GI-10, document 2.1
[20] Dossier R-4003-2017, pièce GI-19, document 2, page 70

3. Références : (i) Pièce B-0172, pp. 33 et 36.
(ii) Dossier R-3987-2016, décision D-2017-094, par. 368, p. 105

Préambule :

Gazifère propose de rehausser le niveau d'aide financière pour les programmes « *Appui aux initiatives - optimisation énergétique* » et « *Appui aux initiatives - aide à l'implantation* » pour le ramener de 25¢/m³ au même niveau que celui proposé par Gaz Métro dans le dossier R-3897-2016, soit 50¢/m³ de gaz naturel économisé.

Demande :

3.1 Veuillez justifier cette proposition en regard des coûts évités de Gazifère et de la décision de la Régie en référence (ii).

Réponse 3.1 :

La comparaison entre les coûts évités et le niveau d'aide financière emprunte la perspective du distributeur pour l'analyse économique des mesures d'efficacité énergétique. Cette comparaison doit être effectuée sur une base équivalente, à savoir le coût par volume de gaz économisé (évité). L'analyse du coût unitaire pour le distributeur présentée ici est le ratio des aides financières versées aux participants sur la valeur actuelle nette des volumes économisés sur la durée de vie des mesures, après avoir tenu compte des taux de distorsion.

Le coût unitaire pour le distributeur des deux volets du programme Appui aux initiatives est présenté dans le prochain tableau, ainsi que les coûts évités et le ratio coût unitaire / coût évité. Ces données sont basées sur une aide financière de 0,50$/m³.

Volet	Coût Unitaire ($/m³)	Coût évité ($/m³)	Ratio
Aide à l'implantation	0,060	0,2792	0,214
Optimisation énergétique	0,043	0,2792	0,156

La proposition de Gazifère d'accroître les aides financières pour le programme Appui aux Initiatives vise tout d'abord à accroître la participation au programme, et également à diminuer ou éliminer l'impact négatif pour les participants des modifications proposées quant au calcul des surcoûts comparativement à une base de référence.

La décision de la Régie présentée en référence s'inscrit principalement dans l'analyse de l'évolution des programmes de Gaz Métro, notamment en ce qui a trait à la progression des aides financières et de la satisfaction de la clientèle mesurée lors des évaluations de programmes en 2008 et 2016.

Par cette proposition, Gazifère désire justement s'extraire du contexte et de l'évolution historique de participation à ce programme, et insuffler un nouvel intérêt de la part de la clientèle de Gazifère et des professionnels les appuyant dans leurs projets de construction et de rénovation de bâtiment. Le rehaussement marqué des aides financières permettrait d'atteindre cet objectif à un coût faible pour le distributeur comparativement à ses coûts évités.